

Bilan des mesures de convergence et de revalorisation indemnitaire 2021-2022 dans la filière administrative - MENJ-MSJOP

1. Bilan de la mesure de revalorisation de l'indemnité de fonctions de sujétions et d'expertise (IFSE) mise en œuvre en 2021 dans le cadre du Grenelle de l'éducation

1.1. Objectifs

Montant des crédits	Enveloppe de 20,3 M€ dans le cadre du Grenelle de l'éducation
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une revalorisation substantielle de l'IFSE (attractivité) - Renforcer la cohérence et la lisibilité des <i>minima</i> par groupe de fonctions - Réduire l'abattement pour les personnels logés - Faciliter la convergence entre les moyennes académiques
Mécanisme	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de nouveaux <i>minima</i> de gestion (12,6 M€) - Mise à disposition de crédits d'ajustement
Gains attendus	<ul style="list-style-type: none"> - + 1 360€ en catégorie A - + 530€ en catégorie B - + 310€ en catégorie C

Ces crédits ont été complétés par une enveloppe interministérielle afin de faire converger l'IFSE des personnels des services déconcentrés des académies franciliennes sur celle des personnels d'administration centrale.

1.2. Bilan

En moyenne nationale, l'IFSE a progressé de +920€ annuels par ETP, avec une différenciation assez nette entre les AENES, d'une part (+ 1530€) et les SAENES et ADJAENES, d'autre part (respectivement + 830€ et + 680€).

Hors Ile-de-France, la mesure a permis un gain moyen annuel de 560€. La revalorisation moyenne s'établit à environ +1 130€ en catégorie A, + 480€ en catégorie B et + 340€ en catégorie C.

En Ile-de-France, en cohérence avec l'objectif gouvernemental de réduction des écarts de rémunération entre les services déconcentrés des trois académies franciliennes et l'administration centrale, le gain moyen atteint +2 620€. Dans le détail, les gains sont de + 3 840€ pour la catégorie A et d'environ + 2 300€ pour les catégories B et C.

Le taux de consommation de l'enveloppe financière dédiée à la filière administrative, est conforme aux objectifs.

Corps	National	Hors IDF	IDF	Admin. centrale
AAE	+ 1 528€	+ 1 127€	+ 3 845€	+717€
SAENES	+ 826€	+ 482€	+ 2 299€	+ 528€
ADJAENES	+ 676€	+ 336€	+ 2 334€	+ 374€
Total	+ 925€	+ 560€	+ 2 616€	+ 599€

2. Bilan des mesures de revalorisation de l'IFSE mises en œuvre en 2022

2.1. Objectifs

2.1.1-Mesure de convergence interministérielle au profit des personnels des catégories A et B de la filière administrative

Montant des crédits	Enveloppe de 56,4 M€
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation significative de l'IFSE pour les personnels du MENJS permettant une convergence interministérielle - Conserver la cohérence des moyennes indemnitaires résultant des mesures de revalorisation mises en œuvre en 2021 ; - Privilégier les catégories A pour continuer à renforcer l'attractivité de nos 2 ministères et de nos métiers, et favoriser ainsi le recrutement des IRA ; - Atténuer l'écart entre la moyenne indemnitaire des personnels de province d'une part et ceux d'Ile-de-France et d'administration centrale d'autre part.
Gains attendus	En moyenne : <ul style="list-style-type: none"> - + 3 270€ en catégorie A - + 1 710€ en catégorie B
Mécanisme	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation forfaitaire par groupe de fonctions - Convergence vers des cibles nationales favorisant le rattrapage des académies pour lesquelles les attributions moyennes sont les moins élevées - Enveloppe d'ajustement calculée au prorata des ETP

2.1.2- Revalorisation indemnitaire des personnels de catégorie C de la filière administrative

Montant des crédits	Enveloppe de 11 M€
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Revaloriser l'IFSE des personnels de la filière administrative de catégorie C - Consolider la réduction initiée en 2021 des disparités entre les moyennes indemnitaires des académies et entre les situations indemnitaires individuelles - Engager une réduction des écarts entre les moyennes des académies de province et celles de l'Ile-de-France et de l'administration centrale
Gains attendus	En moyenne : + 500€ par agent
Mécanisme	<ul style="list-style-type: none"> - Revalorisation forfaitaire de 400€ - Convergence à hauteur de 100€ en moyenne

2.2. Bilan

Les deux mesures de revalorisation indemnitaire ont permis un gain moyen de **+1 400€**, par rapport à 2021. Leur distribution par catégorie diffère de celle de la mesure précédente. **En province**, les gains moyens sont d'environ 3 170€ pour les AAE, 1 660€ pour les SAENES et + 560€. En cohérence avec l'objectif de réduction des écarts indemnitaires entre les académies de province et d'Ile-de-France, les gains constatés en province sont en moyenne supérieurs à ceux de l'Ile-de-France (à l'exception de la catégorie B).

Corps	National	Hors IDF	IDF	Admin. centrale
AAE	+ 2 920€	+ 3 166€	+ 2 279€	+ 1 763€
SAENES	+ 1 655€	+ 1 655€	+ 1 742€	+ 1 200€
ADJAENES	+ 531€	+ 558€	+ 424€	+ 400€
Total	+ 1 402€	+ 1 426€	+ 1 271€	+ 1 404€

Le taux de consommation des deux enveloppes financières est donc conforme aux objectifs.

3. Bilan cumulé des mesures de convergence et de revalorisation indemnitaires 2021 et 2022

Au total, le gain cumulé des mesures mises en œuvre en 2021 et 2022 représente une **augmentation indemnitaire moyenne de 2 330€ et de 1 990€ en province.**

Corps	National	Hors IDF	IDF	Admin. centrale
AAE	+ 4 448€	+ 4 293€	+ 6 124€	+ 2 480€
SAENES	+ 2 481€	+ 2 137€	+ 4 041€	+ 1 728€
ADJAENES	+ 1 207€	+ 894€	+ 2 757€	+ 774€
Total	+ 2 326€	+ 1 986€	+ 3 887€	+ 2 003€

Les objectifs de convergence entre programmes budgétaires et entre académies ont été atteints.

3.1-Convergence indemnitaire entre programmes budgétaires (province et outre-mer)

Les écarts de montants d'IFSE entre programmes budgétaires ont été sensiblement réduits, à la faveur notamment de la baisse de l'abattement appliqué aux personnels logés rémunérés sur le programme 141 qui a été décidée en 2021.

	Programme budgétaire	Gain moyen IFSE 2021	Gain moyen IFSE 2022	Cumul gains IFSE	RATIO IFSE moyenne P141 sur IFSE moyenne P214 avant revalorisation	RATIO IFSE moyenne P141 sur IFSE moyenne P214 après revalorisation
AENES	141	1 217 €	3 185 €	4 402 €	72%	83%
	214	851 €	3 051 €	3 902 €		
	Ecart gains 141/214	366 €	133 €	500 €		

SAENES	141	633 €	1 680 €	2 313 €	89%	98%
	214	244 €	1 617 €	1 861 €		
	Ecart gains 141/214	389 €	63 €	452 €		

ADJAENES	141	367 €	567 €	934 €	94%	98%
	214	268 €	536 €	804 €		
	Ecart gains 141/214	99 €	31 €	130 €		

3.2-Convergence indemnitaire entre académies (province et outre-mer)

L'écart moyen des montants annuels d'IFSE académiques par rapport à la moyenne indemnitaire nationale a été réduit, selon les catégories statutaires, de moitié ou des deux tiers.

En 2022, les montants mensuels d'IFSE versés par les académies varient, autour de la moyenne, de 31€ pour les AENES, 16€ pour les SAENES et de 6€ pour les ADJAENES.

CORPS	Ecart moyen des montants annuels d'IFSE des académies par rapport à la moyenne indemnitaire nationale			Taux de résorption constaté entre 2020 et 2022 de l'écart moyen à la moyenne d'IFSE
	2020	2021	2022	
AENES	751 €	520 €	374 €	- 50%
SAENES	352 €	307 €	197 €	-44%
ADJAENES	201 €	139 €	71 €	-65%